



LE MOT DU MAIRE

Benfeldoises, Benfeldois,

Durant cette année, nos services ont connu des modifications structurelles qui font écho à un audit demandé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et une étude comparative de communes de la même strate (villes entre 5 000 et 10 000 habitants).

Ces aménagements de notre organigramme donnent à notre administration un nouveau cadre de travail et clarifient les responsabilités réciproques.

La gestion du personnel des écoles et de la résidence des personnes âgées est confiée à Pascale Wunsch.

Dominique Ehrhart a fait valoir ses droits à la retraite, laissant ainsi sa place à Samuel Kleis comme nouveau responsable des services techniques. Les ateliers seront désormais gérés par Mickaël Renard.

Je tenais à remercier Dominique Ehrhart pour ces 18 années à la tête des services techniques. Avec les équipes municipales, il aura participé à bon nombre de projets de nos rues et de nos bâtiments.

L'un des derniers chantiers qu'il aura suivi est la requalification de notre centre-ville et notamment son aménagement. En 2019, notre centre-ville deviendra une zone de rencontre au sens règlementaire du terme en donnant la priorité aux piétons et aux cyclistes dans les deux sens de circulation.

Le centre deviendra aussi une zone de rencontre au sens propre car la redynamisation tant souhaitée sera possible si les Benfeldois le fréquentent régulièrement.

Pour accompagner cette relance économique, commerçants, élus et autres partenaires vous invitent à venir en grand nombre participer à toute une série de manifestations festives telles que des concerts, des visites, des animations commerciales durant cette période de Noël et bien au-delà.

D'autant que le chantier de voirie de la place de la République se termine fin novembre, comme nous l'avions prévu, afin de ne pas entraver l'accès au centre-ville et à ses commerces durant le mois de décembre. Le chantier reprendra au courant du 1^{er} trimestre et concernera les rues du Presbytère, de l'Eglise et du Petit Rempart (voir page 5).

J'attire également l'attention sur le stationnement, en particulier au centre-ville, où il convient de se conformer aux emplacements prévus et non pas selon le bon vouloir de chacun, souvent au détriment des aménagements urbains qui subissent des dégradations.

A cet effet, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique est habilité pour dresser des procès-verbaux. D'ailleurs à partir de début décembre, finis les carnets à souches, les PV seront électroniques.

Le personnel communal, les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter un Joyeux Noël et une bonne année 2019...

Le maire
Jacky Wolfarth



Animation centre-ville



Concert hommage à Brel



Dessin - concours pour la paix



ANNONCES / MANIFESTATIONS

UNION DES COMMERÇANTS & ARTISANS DE
BENFELD

fais-toi prendre en photo par tes parents avec St Nicolas ! et si tu portais un bonnet rouge ?

Le 6 décembre
L'UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE BENFELD
FÊTE LA **Saint Nicolas**

vente de vin chaud et de manneles
chocolat chaud offert aux enfants
distribution de friandises par le St Nicolas

au centre ville de Benfeld à partir de 17h

intermarché

Venez réveiller à la salle des fêtes de Benfeld avec le Club Bushido

Le lundi 31 Décembre
à partir de 19h00.

Soirée animée par l'orchestre
« Mon Nom Est Personne ».

Ambiance assurée

Renseignements et
réservations :

Tél : 03 88 74 35 41,
03 88 74 25 68

Mail :

reveillon-benfeld@sfr.fr



Noël au cinéma REX

Le dimanche 16 décembre, à partir de 14h, le cinéma Rex fêtera Noël.

Le Père Noël accueillera petits et grands. Il posera avec les petits ! N'oubliez pas votre appareil photo.

Pour fêter cet événement, un film d'animation de Walt Disney sera proposé à 14h30 au tarif spécial de 4 € pour tous.

Le Père Noël et la Toile du Ried vous invitent à boire un chocolat chaud et à déguster un mannele.

Du 1 ^{er} au 24 décembre	Ouverture d'une fenêtre du calendrier de l'Avent chaque jour à 17h30 sauf le samedi à 11h moment festif le 1 ^{er} décembre à 11h	17h30	Place de la Dîme
Jusqu'au 6 janvier	Chasse aux trésors dans les rues de Benfeld Carnet à retirer à l'office de tourisme de Benfeld		Office de tourisme
1 ^{er} décembre	Opération pain d'épices de l'association La Laurentia		Porte à porte
04 au 06 décembre	Bourse aux jouets et décorations de Noël de l'AGF	Vente 5 déc 13h30	Salle des Fêtes
6 décembre	Défilé de St-Nicolas - UCAB	17h	Centre-ville
7 décembre	Don du sang - EFS	De 17h à 20h30	Cercle catholique
Du 9 au 16 décembre	Exposition « Crèches de Noël du monde » : conférence, animations		AGF
9, 16 et 23 décembre	Ouverture des commerces à Benfeld		UCAB
16 décembre	Le cinéma Rex fête Noël / Présence du Père Noël	A partir de 14h	Cinéma Rex
21 décembre	Benfeld fête Noël : animations, chants, stands	A partir de 16h	Centre-ville
21 décembre	Concert « Benfeld chante Noël »	18h	Eglise St-Laurent
26 décembre	Super Loto de l'AS Benfeld	17h	Salle des Fêtes
31 décembre	Soirée du Réveillon – Club Bushido	19h	Salle des Fêtes
2 janvier	Balade des lutins	15h30	Office de tourisme
5 janvier	Fête de Noël et galette des rois - paroisse catholique	19h30	Cercle catholique
12 janvier	Balade des Rois Mages – Club Bushido	14h	Départ SDF
18 janvier	Balade latino piano/voix par Carole Boyer	20h	Médiathèque
20 janvier	Après-midi jeux organisé par l'AGF de Benfeld	De 14h à 18h	Salle des Fêtes
21 janvier	Conférence AGF « les fantômes familiaux » animée par Bruno Clavier, précédée de la projection du film « Carré 35 »	18h	Cinéma Rex
25, 26 et 27 janvier	Théâtre alsacien - troupe d'Huttenheim - Pièce « D'r Ketzlig Punkt »	20h les 25 et 26/01 14h le 27 janvier	Cercle catholique
26 janvier	Concert de l'Harmonie de Ettenheim	11h	Place de la Dîme
27 janvier	Bourse BD/CD d'ACPAHU	De 10h à 17h	Salle des Fêtes
27 janvier	Concert de l'Ensemble vocal Parenthèse « Musique Sacrée »	17h	Eglise St-Laurent
1 ^{er} février	Rencontre avec Léo Henry pour son livre sur Hildegarde de Bingen	20h	Médiathèque
2 février	Soirée Baeckeoffe de la Laurentia	19h30	Salle des Fêtes
8 février	Don du sang - EFS	De 17h à 20h30	Cercle catholique

Toutes nos infos sur le site de la commune : www.benfeld.fr
Abonnement à la lettre électronique : benfeld.info/abo.php



Arrêtés (extraits)

Par arrêté n°98/2018 du 18 octobre 2018, considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer le stationnement dans la rue du Moulin,

ARTICLE 1^{er} – Pour des raisons de sécurité et notamment de visibilité, le stationnement des véhicules est interdit au droit de l'entrée charretière de l'immeuble résidence « Le Muhlbach » n° 29a et à l'angle de la rue du Moulin avec la rue Antoine Béchamp.

ARTICLE 2 – Une signalisation horizontale (peinture jaune) sera mise en place par les services techniques.

Séance du 11 septembre 2018

Etude de faisabilité de la réhabilitation-restructuration de l'ancien CEG, de l'école Rohan et de la salle polyvalente

Afin de faire face à l'ouverture de classes prévisibles au regard du développement urbain de la Ville, le Conseil Municipal a décidé, dans le cadre du budget 2018, d'engager une étude de faisabilité sur la réhabilitation et la restructuration de l'ancien CEG, rue du Châtelet.

En outre, à l'école Rohan, le bâtiment à toiture terrasse pose depuis plusieurs années, des problèmes d'infiltrations malgré des travaux de réfection. Il est également à souligner que ce bâtiment n'est pas isolé, que les menuiseries extérieures sont encore d'origine et que l'installation de chauffage fonctionne à l'énergie électrique.

Enfin, la salle polyvalente est également dépourvue de toute isolation thermique et les menuiseries extérieures sont particulièrement dégradées.

Le Conseil Municipal a donc décidé de confier

au CAUE du Bas-Rhin une mission d'accompagnement relative à la faisabilité de la réhabilitation – restructuration de ces 3 bâtiments communaux pour un coût de 7000 €.

Installation d'un système de vidéoprotection au centre-ville

Alors que les travaux de réaménagement du centre-ville sont réalisés pour l'essentiel et afin de disposer d'un dispositif permettant de mieux répondre aux actes d'incivilité, de vandalisme et de petite délinquance, le Conseil Municipal a décidé l'installation d'un équipement de vidéoprotection. Celui-ci sera un outil de prévention et, dans certains cas, d'identification des auteurs d'actes répréhensibles. L'investissement s'élève à 41 826,80 € HT et des subventions de l'Etat, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, ont été demandées.

Ecole de musique, danse et théâtre : frais d'écologie et rémunération des professeurs 2018 / 2019

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir pour l'année scolaire 2018/2019 les tarifs en

vigueur l'an dernier.

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Afin de faire face à d'éventuels déficits temporaires de trésorerie induits par le décalage dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes, le Conseil Municipal a approuvé la reconduction de la ligne de trésorerie à hauteur de 500 000 €.

Rapport annuel 2017 sur l'obligation de travailleurs handicapés

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2017 sur l'obligation des travailleurs handicapés qui prévoit que tout employeur public, comptant au moins 20 agents, est tenu d'employer des personnes handicapées à hauteur de 6 % de son effectif. A défaut, une contribution doit être versée au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Pour la Ville de Benfeld, le taux d'emploi de travailleurs handicapés a été de 3,14 % en 2017.

Séance du 1^{er} octobre 2018

Dénomination de rues

Vu les lotissements en cours d'aménagement, le Conseil Municipal a approuvé les dénominations suivantes : rue de l'Ortenbourg pour la voirie du lotissement "Château d'eau" et rues des Coquelicots, des Marguerites et des Tournesols pour les voiries du lotissement "Côté Champs".

Attribution d'une subvention à l'AAPPMA de Benfeld

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder à l'AAPPMA de Benfeld une subvention à

hauteur de 50 % pour la réparation de la tondeuse, soit un montant de 986.50 €. Il est précisé que ce matériel est utilisé pour entretenir les abords des étangs de pêche qui sont des propriétés de la Ville.

Renouvellement du contrat complémentaire santé

Le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la participation de la Ville au groupement de commande mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin et de maintenir sa

participation financière au dispositif de complémentaire santé des agents communaux.

Création de trois postes d'adjoints techniques non titulaires à temps complet

Afin de pouvoir compléter les équipes du service technique, de la Résidence pour Personnes Agées et d'entretien des écoles, le Conseil Municipal a décidé la création de 3 postes d'adjoints techniques non titulaires à temps complet.

Arrêtés (extraits)

Par arrêté n°103/2018 du 8 novembre 2018, considérant que face à l'augmentation sans cesse croissante du parc automobile, la réglementation des conditions du stationnement des véhicules répond à une nécessité d'ordre public et d'intérêt général, que le domaine public routier ne saurait être uniquement utilisé pour des stationnements prolongés et excessifs et qu'il y a donc lieu de permettre une rotation normale des stationnements de véhicules, qu'il y a lieu de modifier les horaires mentionnés dans l'arrêté n°80/2018, qu'il y a lieu en conséquence de modifier la réglementation du stationnement dans le centre-ville,

ARTICLE 1^{er} - Zone Bleue. Il est institué une zone bleue, rue du Général de Gaulle, place de la République, la portion de rue au droit de la place Briand, rue Clémenceau, Place et rue de la Dîme, s'appliquant aux places de stationnement matérialisées au sol et par les panneaux de signalisation.

ARTICLE 2 - Réglementation du stationnement. Du lundi au samedi de 7h00 à 19h00 (sauf les dimanches et jours fériés), il est interdit de laisser stationner un véhicule pendant une durée supérieure à 2h00 à compter de l'heure d'arrivée du véhicule.

ARTICLE 3 - Dispositif du contrôle. Dans la zone indiquée dans l'article 1, tout conducteur qui laisse un véhicule en stationnement est tenu d'utiliser un disque de contrôle de la durée du stationnement, conformément au modèle type (Européen). Ce disque doit être apposé en évidence sur la face interne du pare-brise en stationnement où s'il n'en dispose pas, à un endroit apparent convenablement choisi.

Il doit faire apparaître l'heure d'arrivée de manière à ce que cette indication puisse être vue distinctement par un observateur placé devant le véhicule.

ARTICLE 4 - Défaut de disque. Est assimilé à un défaut de disque, le fait de porter sur celui-ci des indications horaires inexacts ou de modifier ces indications sans que le véhicule n'ait été remis en circulation. Il en est de même de tout déplacement de véhicule qui, en raison de la faible distance, séparant les deux points de stationnement et la brièveté du temps écoulé entre le départ du premier point de stationnement et l'arrivée sur le second, apparaîtrait comme ayant pour unique motif de permettre au conducteur d'éviter les dispositions relatives à la réglementation du stationnement.

ARTICLE 5 - Emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite. Les dispositifs du présent arrêté ne s'appliquent pas aux emplacements réservés aux PMR.

ARTICLE 6 - Infractions. Les infractions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur au moment de leur constatation.

Par arrêté n°104/2018 du 15 novembre 2018, vu la demande de l'Union des commerçants de Benfeld, les commerces de détail situés sur le territoire de la commune sont autorisés à ouvrir et à employer du personnel : le dimanche 9 décembre de 14h à 18h30, les dimanches 16 et 23 décembre de 10h à 18h30.

Par arrêté n°105/2018 du 19 novembre 2018, considérant que l'organisation d'un cortège à l'occasion de la Saint Nicolas le jeudi 6 décembre 2018 nécessite la mise en place d'une interdiction du stationnement et de la circulation dans certaines rues de la Ville.

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules de tous genres seront interdits dans les rues suivantes le **jeudi 6 Décembre 2018** : - rue du Général de Gaulle, place de la République (entre l'Hôtel de Ville et la place Briand), rue du Presbytère, rue de l'Eglise (jusqu'à l'intersection avec la rue du Petit Rempart), rue Clémenceau, rue de la Dîme, de 15 h 30 à 19 h 30.

Par arrêté n°106/2018 du 19 novembre 2018, considérant que l'organisation conjointe entre les Ecoles, les Associations de Parents d'Elèves, l'Union des Commerçants et Artisans de Benfeld & Environs et la Ville de Benfeld d'une animation de Noël au centre-ville le **Vendredi 21 décembre 2018** nécessite la mise en place d'une interdiction de stationnement et de circulation dans certaines rues de la Ville,

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules de tous genres seront interdits dans les rues suivantes le **Vendredi 21 Décembre 2018** : - place de la République (entre l'Hôtel de Ville et la Place Briand), rue du Presbytère, rue de l'Eglise (jusqu'à l'intersection avec la rue du Presbytère) de 14 heures à 21 heures.

Par arrêté n°108/2018 du 20 novembre 2018

Article 1^{er} - Zone Bleue. Il est institué une zone bleue, rue du Général Leclerc et rue de l'Ancienne Porte, s'appliquant aux places de stationnement matérialisées au sol et par les panneaux de signalisation.

Article 2 - Réglementation du stationnement. Du lundi au samedi de 7h00 à 19h00 (sauf les dimanches et jours fériés), il est interdit de laisser stationner un véhicule pendant une durée supérieure à 1h00 à compter de l'heure d'arrivée du véhicule.

Article 3 - Dispositif du contrôle. Dans la zone indiquée dans l'article 1, tout conducteur qui laisse un véhicule en stationnement est tenu d'utiliser un disque de contrôle de la durée du stationnement, conformément au modèle type (Européen). Ce disque doit être apposé en évidence sur la face interne du pare-brise en stationnement où s'il n'en dispose pas, à un endroit apparent convenablement choisi. Il doit faire apparaître l'heure d'arrivée de manière à ce que cette indication puisse être vue distinctement par un observateur placé devant le véhicule.

Article 4 - Défaut de disque. Est assimilé à un défaut de disque, le fait de porter sur celui-ci des indications horaires inexactes ou de modifier ces indications sans que le véhicule n'ait été remis en circulation. Il en est de même de tout déplacement de véhicule qui, en raison de la faible distance, séparant les deux points de stationnement et la brièveté du temps écoulé entre le départ du premier point de stationnement et l'arrivée sur le second, apparaîtrait comme ayant pour unique motif de permettre au conducteur d'échapper les dispositions relatives à la réglementation du stationnement.

Article 5 - Emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite. Les dispositifs du présent arrêté ne s'appliquent pas aux emplacements réservés aux PMR.

Article 6 - Infractions. Les infractions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur au moment de leur constatation.

La renaissance de la Synagogue de Benfeld

Construite en 1846, la synagogue s'inscrit comme un bâtiment remarquable. Elle a été sauvée de la destruction grâce au secrétaire de Mairie Eugène Guthapfel durant la seconde guerre mondiale.

En 2018, le caractère d'exception a été reconnu par la Mission Stéphane Bern. Le projet de restauration de l'édifice bénéficiera du soutien du Loto du Patrimoine. La communauté israélite est à la recherche de mécènes et donateurs pour cette restauration.

Une présentation du projet de restauration par l'architecte M. Fabien Michel sera faite le mercredi 12 décembre 2018 à 15h en présence du Grand Rabbin de Strasbourg, du Président du Consistoire du Bas-Rhin, du Maire de Benfeld à la synagogue. Cette présentation sera suivie par la signature de la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

A cette occasion, Claire Jaudel-Blum, la petite fille du dernier ministre officiant M. Léon Blum, interprétera quelques mélodies hébraïques à la harpe.

Anniversaire de mariage

Les personnes qui souhaitent la visite de la municipalité à l'occasion de leurs Noces d'Or, Diamant, Palissandre au courant de l'année 2019 sont priées de se faire connaître en mairie.

Inscription sur liste électorale

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a réformé les modalités de gestion des listes électorales à compter du 1^{er} janvier 2019 et créé un répertoire électoral unique et permanent (REU).

Pour l'électeur, le principal changement sera la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre. Ainsi, pour les élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019, **la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 31 mars 2019.**

La loi introduit également quelques modifications sur les conditions d'inscription sur les listes électorales : elle permet notamment aux gérants et associés majoritaires d'une société inscrite au rôle des contributions communales d'être inscrits sur la liste électorale de la commune.

Tremplin des jeunes artistes

Les inscriptions au casting du 4^e Tremplin organisé par le Lions Club de Benfeld-Erstein sont ouvertes jusqu'au 31 janvier 2019.

Catégories : musique - chant - danse - magie - cirque...

Casting en février 2019. Soirée caritative le 27 avril 2019 à la Salle des Fêtes de Benfeld. Inscriptions et infos : *mairie de Benfeld ou d'Erstein, jeunes.artistes@lions-benfeld-erstein.org www.lions-benfeld.org.*

Bruno Metz, réélu



Bruno Metz reste Maire d'Ettenheim (commune allemande jumelée avec Benfeld) pour huit nouvelles années à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le premier magistrat sortant, élu par la population (contrairement en France où le maire est élu par le conseil municipal) a obtenu 74,93 % des voix (4167 voix sur les 5929 votants), loin devant ses deux challengers. Le taux de participation électorale a été de 52,88%, ce qui est nettement supérieur à celui d'il y a huit ans. En 2010, seuls 35,9% des électeurs avaient voté. Il s'agit du 4^e mandat en tant que maire d'Ettenheim pour Bruno Metz, âgé de 59 ans (1^{er} mandat le 2 janvier 1995). L'élection du conseil municipal interviendra le 26 mai 2019.

Battues de chasse

Les battues de chasse se dérouleront les 10 ou 15 janvier 2019. Il est donc conseillé aux promeneurs d'éviter le parcours de santé, ainsi que les circuits pédestres.

Conciliateur

Les prochaines permanences sont fixées les 4 décembre, 8 janvier et 5 février 2019 de 9 h à 12h.

TRAVAUX

Poursuite des travaux au centre-ville

Alors que les travaux de réaménagement de la place de la République viennent de se terminer, le chantier commencera au courant du 1^{er} trimestre 2019 dans les rues de l'Eglise, du Presbytère et du Petit Rempart.

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) débutera le chantier par le renouvellement du réseau d'eau potable et l'amélioration du réseau d'assainissement.

Ensuite la Ville engagera les travaux de voirie et d'éclairage public. Le Conseil Municipal délibérera le 4 décembre sur l'approbation des travaux de la rue du Petit Rempart qui viennent en complément de ceux initialement prévus au centre-ville.



L'aménagement du parc des Remparts (jardin du presbytère) est bien entamé et sera terminé en avril prochain. Ce nouvel aménagement permettra aux Benfeldois de profiter d'un agréable îlot de verdure au centre-ville et aux plus jeunes de s'amuser sur une belle aire de jeux.

Un peu de civisme s'il vous plaît !

Se garer sur les places dédiées au stationnement, respecter les limitations de vitesse au cœur et aux abords de l'agglomération, ne pas jeter de débris sur la voie publique ou générer de décharge sauvage, utiliser à bon escient ses poubelles et en assurer le tri, respecter les espaces verts et plantations, le travail des agents communaux, ramasser les déjections de son compagnon à quatre pattes...

Ces quelques règles élémentaires de civisme, parmi tant d'autres, sont mises à rude épreuve ces derniers temps. C'est du moins le constat fait par les élus et bon nombre de benfeldois.

Face aux nombreuses plaintes et incidents provoqués par les incivilités croissantes, la municipalité se voit dans l'obligation de rappeler à tous les droits et les devoirs de chacun. Le sans-gêne de certains perturbe la vie quotidienne de tout un chacun.

Les déjections canines

Même s'il paraît que cela porte bonheur, qu'est-ce qu'il peut être désagréable de marcher dans une crotte de chien ! Et même si on adore nos amis à quatre pattes, quelle horreur de voir leurs déjections joncher nos trottoirs ! A ce titre, la Mairie rappelle que les propriétaires d'animaux ont pour obligation de ramasser les excréments de leur fidèle compagnon et que pour ce faire, elle tient gratuitement à leur disposition des petits sachets à retirer à l'accueil de la mairie, en complément des distributeurs disposés un peu partout dans la commune.

Le stationnement anarchique

L'accès des portes d'entrée, des portes de garage, des poubelles, des bornes à incendie, des passages piétons, des angles de rues, des rues elles-mêmes doit être libéré, pour laisser, jour et nuit, la liberté de circuler, mais aussi la

possibilité d'intervention pour les services d'urgences.

Le stationnement doit se faire aux emplacements prévus à cet effet.

Balayer devant chez soi

Il est rappelé aux riverains qu'il leur incombe de balayer devant leur propriété. L'obligation n'est pas réservée à l'hiver, durant lequel ils sont tenus d'enlever la neige ou le verglas devant chez eux.

Poubelles

Afin d'assurer la salubrité publique, la municipalité rappelle aux habitants de ne sortir leurs poubelles sur la voie publique que lors des jours de collectes. Il n'est pas autorisé de déposer les sacs de déchets en dehors des contenants.

Le centre-ville est nettoyé les lundis et vendredis par les agents communaux. Par ailleurs, deux fois par an, la ville fait réaliser par une entreprise spécialisée un nettoyage complet de ses rues.

JEUNESSE / SPORTS/ CADRE DE VIE

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



Des élections municipales partielles se sont tenues le **8 novembre** dans la salle du conseil municipal. Elles concernaient les élèves de CM1 des écoles élémentaires Briand et Rohan. Le résultat des votes a vu l'élection de 6 nouveaux édiles qui intègrent sans plus tarder le conseil municipal des enfants. Ont été élus :

Ecole Briand : **Emilie Reibel, Lou-Anne Krauth, Matis Stoecklin, Yoan Nalepa, Ryan Herrmann.**

Ecole Rohan : **Malo Lepley.**

Ces nouveaux élus rejoignent leurs douze autres petits camarades déjà en place. Le conseil municipal des enfants se compose désormais de 18 membres issus des écoles Briand et Rohan.

Son installation officielle a eu lieu le 17 novembre en matinée à l'Hôtel de Ville.

SPORTIFS MERITANTS Saison 2017-2018



Le 16 novembre, la salle des Fêtes a accueilli la traditionnelle soirée des sportifs méritants.

133 athlètes évoluant dans 12 disciplines, **athlétisme, badminton, billard, football, gymnastique, handball, judo, natation (course et synchronisée), pétanque, tennis, tennis de table et tir (carabine et pistolet)** ont été récompensés pour leurs résultats

sportifs obtenus lors de la saison écoulée 2017-2018.

Chacun a été invité à venir sur le devant de la scène pour y recevoir une récompense bien méritée.

Delphine Pouillot, étudiante en STAPS à Strasbourg, s'est vu décerner le titre de « sportif méritant » pour son récent titre de championne de France au relais

4x1000m. La régularité et la diversité de ses résultats lui valent de figurer sur la liste ministérielle des athlètes de haut-niveau « espoir ».

Fabrice Guiot, champion de France de billard carambole 1 bande catégorie nationale 3, obtient quant à lui un prix coup de cœur des membres de la commission sport.

FLEURISSEMENT

La traditionnelle remise des prix des maisons et balcons fleuris a eu lieu dans le cadre de l'exposition des « Journées d'Octobre ».

L'harmonie des couleurs, des formes, la diversité des plantes mais aussi les démarches naturelles pour respecter l'environnement ont été les critères qui ont permis au jury d'établir le classement.

151 lauréats en catégorie maisons

ont été récompensés et 15 lauréats en catégorie balcons.

Grand merci à toutes les personnes qui fleurissent leurs balcons et leurs maisons non seulement pour leur plaisir mais aussi pour celui des passants. Un grand merci également pour notre équipe d'agents techniques pour leur investissement tout au long de l'année pour maintenir en état l'ensemble des

espaces verts de la commune et offrir aux habitants et aux visiteurs une ville agréable.

Bien évidemment, c'est à chacun de nous de contribuer à rendre notre ville accueillante, en faisant preuve d'un minimum de civisme notamment en nettoyant ses abords, en ne jetant rien sur la voie publique... Tous ces gestes au quotidien améliorent le « bien vivre » à Benfeld.

NOS JOIES / NOS PEINES

LE SAVIEZ-VOUS ?

NAISSANCES

04.08	Sélestat	Chloé, fille de David ROUSSEAU et de Christelle MARTZ
05.08	Schiltigheim	Mickaël Thierry Martin, fils de Mickaël HEILMANN et de Rosalie BABILLOTTE
22.08	Colmar	Ian, fils de Jérôme MULLER et de Audrey DUBS
31.08	Sélestat	Roxanne Emmy Christiane, fille de Jonathan MACK et de Virginie BURGSTÄHLER
06.09	Schiltigheim	Benoît, fils de Thierry PECHIN et de Nathalie SCHMIDT
07.09	Schiltigheim	Lily Marie Isabelle, fille de Julien SCHAEFFER et de Cyrielle RENOTTE
08.09	Sélestat	Said, fils de Bilal YENIAVCI et de Fatma GÜCÜKO
15.09	Sélestat	Mathys Gabin Martin, fils de Jean-François SIEGLER et de Marie BAPPERT
18.09	Schiltigheim	Oliver, fils de Kévin BRILLANT et de Marine LUINAUD
19.09	Schiltigheim	Mila, fille de Philip GOBIN et de Linda LOUCHE
23.09	Strasbourg	Louisa, fille de Sébastien BENOUN et de Marie LOEFFLER
30.09	Colmar	Olivia Wendy Laure, fille de Frédéric PERISSE et de Nathalie SOHN
02.10	Sélestat	Tilio Jérémy Gérard, fils de Jérôme LEFÈVRE et de Virginie PFEIFFER
03.10	Sélestat	Chloé, fille de Eric HIRLIMANN et de Laetitia JAEG
07.10	Sélestat	Anna, fille de Johan WIEDENKELLER et de Sophie DUMONT
14.10	Schiltigheim	Esteban, fils de Grégoire GENEIX et de Stéphanie DUBOILLE
16.10	Strasbourg	Julia Lurdes, fille de Valentin KOENIG et de Marine DA COSTA SANCHES
22.10	Strasbourg	Méline Denise Irène, fille de Julien WAECKEL et de Amandine STAUDINGER

MARIAGES

18.08	Benfeld	Tristan Auguste Bernard VELATI et Angélique Marie Louise FRIEDMANN
24.08	Benfeld	Guillaume MEUER et Marine Maria Ginette PERES
15.09	Benfeld	Jérémy WOLF et Aurélie Francine Chantal VILAIN
13.10	Benfeld	Frédéric Martin ULL et Caroline Anne Florence LUDWIG

DECES

05.08	Benfeld	Marie Jeanne SCHNELL HINDERMEYER	née le 26/02/1933
05.08	Benfeld	Marie Camilla BOEHLER FURHMANN	née le 20/08/1932
08.08	Sélestat	Raymond Gilbert ZERR	né le 14/03/1944
10.08	Benfeld	Marcel Aloyse Joseph PETITDEMANGE	né le 14/03/1953
18.08	Erstein	Denise ISEMANN SIFFERLIN	née le 08/02/1931
20.08	Benfeld	Marcel Charles Laurent MEYER	né le 19/04/1925
21.08	Strasbourg	Béatrice Bernadette LEBOLD	née le 29/03/1943
31.08	Strasbourg	Bernard Michel Claude KLEIS	né le 27/11/1938
05.09	Sélestat	Fernand GUG	né le 05/12/1938
11.09	Sélestat	Juliette Fernande SCHIEBER	née le 19/09/1930
14.09	Sélestat	Dragan Manfred NOVAKOVIC	né le 19/05/1952
15.09	Colmar	Maria Elisabeth VATH	née le 12/11/1930
01.10	Benfeld	Christiane Noëlle Jeanne HEINRICH ACKER	née le 19/12/1934
13.10	Benfeld	Marie Lucie KIENNER ROHMER	née le 27/04/1920
24.10	Benfeld	Christiane Lucienne Marie Marthe WILDY	née le 13/04/1939
28.10	Sélestat	Yvette Marcelle Marie LE MAIR TESSIAU	née le 16/11/1936
29.10	Benfeld	Germaine Marie Joséphine HERTZ SCHNEE	née le 25/03/1926

Trésorerie de Benfeld

La Trésorerie de Benfeld fermera ses portes le 31 décembre prochain. Elle traitait les dépenses et les recettes des communes et des établissements intercommunaux ayant leur siège sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Benfeld et Environs. Tous les autres recouvrements de taxes et d'impôts relèvent depuis quelques années déjà de la Trésorerie d'Erstein.

A partir du 1^{er} janvier, l'ensemble des services est regroupé à la Trésorerie d'Erstein – 2 rue de Savoie – BP 10035 67151 ERSTEIN Cedex Tél: 03 90 29 91 40.

Ouverte les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h ; les mercredis et vendredis de 8h30 à 12h.

Panneau électronique

La commune s'est dotée d'un nouvel outil de communication, un panneau d'information électronique, afin d'offrir aux Benfeldois un espace d'information réactif et efficace sur la vie municipale et associative de la commune.

Le panneau lumineux d'information, installé sur la RD5, à l'entrée ouest de la commune, s'inscrit dans une double démarche : diffuser en permanence de l'information de proximité à destination des habitants ; être réactif en cas de force majeure, afin de donner l'information d'urgence aux habitants. Sa mise en service interviendra prochainement.

Plusieurs de nos rues portent le nom de personnages connus de tous, mais aussi d'autres moins célèbres qui ont écrit une page de l'histoire riche de notre ville, témoins d'une époque, acteurs essentiels de la cité ou encore auteurs d'actions remarquables et bienfaitantes.

Une promenade dans Benfeld pourrait être l'occasion d'apprendre à les connaître.

Rohan, le nom d'un quartier, d'une rue et d'une école de notre cité !

Rohan était le nom porté par une dynastie de quatre cardinaux princes-évêques de Strasbourg, tous issus d'une même famille qui se sont succédés au cours du XVIII^e siècle. Benfeld, cité épiscopale avec son château, aujourd'hui disparu, était propriété de l'évêché de Strasbourg et à ce titre l'une des résidences des princes-évêques comme ce fut le cas pour Strasbourg, Saverne ou encore Mutzig, cités dans lesquelles un palais ou château des Rohan rappellent aujourd'hui encore leur présence passée. Le château de Benfeld s'élevait là où l'on trouve aujourd'hui la résidence le Cardinal abritant la mairie ainsi que la médiathèque.

Quelques écrits attestent de présences rares et de séjours courts des princes-évêques lors de visites pastorales ou pour le dernier d'entre eux dans sa quête de réhabilitation auprès de la population. En effet, Louis de Rohan fut l'un des protagonistes dans la célèbre affaire du collier de la Reine juste avant la révolution française. Il émigra au moment de la révolution à Ettenheim dans le pays de Bade, y mourut et fut enterré dans le cœur de l'église baroque St Bartholomé. Notre jumelage avec Ettenheim rappelle aujourd'hui cette page d'histoire commune.

Directeur de la publication : Jacky Wolfarth, maire

Réalisation : service communication de la Ville de Benfeld

Périodicité : édition tous les trimestres. Limite de dépôt des articles : le 10 du mois qui précède les éditions, mars, juin, septembre et décembre.

Coordination : Bruno Lefebvre

Textes : Bruno Lefebvre, Stéphanie Guimier, Pierre Half, Lucienne Gilg, Jacky de Montigny, et Jacky Wolfarth.

Photos : Bruno Lefebvre, Stéphanie Guimier.

Tirage à 2900 exemplaires.

La mairie et ses services administratifs sont ouverts au public du lundi au vendredi de 9 h à 11 h30 et de 15 h à 18 h.

3 rue du Château 67230 Benfeld

Tél. : 03.88.74.42.17

Télécopie : 03.88.74.00.22

Courriel : mairie@ville-de-benfeld.fr

Site : <http://www.benfeld.fr>



Calendrier de l'Avent

Notre calendrier de l'Avent géant déménage pour rejoindre la place de la Dîme nouvellement aménagée. Pour s'inscrire dans le thème culturel de l'année, les images qui seront découvertes illustreront le jardin. Chaque jour, du lundi au vendredi et les dimanches, le veilleur de nuit ouvrira la fenêtre à 17h30, le samedi ce sera à 11h pendant le marché des producteurs. Les mercredis, vendredis et samedis une petite animation sera proposée juste avant l'ouverture de la fenêtre. Bien entendu, le veilleur de nuit ne manquera pas d'offrir ses traditionnelles friandises aux enfants. Une inauguration festive lancera les festivités de l'Avent le samedi 1^{er} décembre à 11h.



BENFELD Concours de bredele

Thème 2018 :
« les bredele aux graines,
épices ou fruits secs »

Bulletin d'inscription et règlement
sur www.benfeld.fr et en mairie

Proposé par la commission culturelle



Benfeld fête Noël, le 21 décembre

Les festivités démarreront au centre-ville à partir de 16h. Les enfants des écoles, accompagnés par leurs parents, rejoindront la place de la République pour une soirée festive.

Un lampion sera offert par l'UCAB à chaque enfant. Les classes, les associations de parents d'élèves et des artisans proposeront à la vente toutes sortes de décors, cadeaux et gourmandises de Noël.

Déambulation et spectacle seront proposés par la troupe « Burn'n Light », ainsi qu'une animation musicale. Les enfants de maternelle et de primaire chanteront devant le grand sapin.



Le veilleur de nuit emmènera petits et grands pour l'ouverture de la fenêtre du calendrier de l'avent géant à 17h30.

Rendez-vous à 18h à l'église Saint-Laurent pour le concert « Benfeld chante Noël », concert de partage animé par les chanteurs, musiciens, enfants des écoles, chorales et orchestres de notre ville.

À l'occasion de cette soirée musicale et festive, il est proposé à tous les Benfeldois de placer un photophore à la fenêtre et dans les vitrines des magasins.

Thème 2018 :
Les bredele
aux graines, épices
ou fruits secs

5^e édition

Concours de bredele

Concours amateur ouvert à tous les Benfeldois, petits et grands
Proposé par la commission culturelle de la ville de Benfeld
Bons d'achats et cadeaux offerts par l'UCAB, Intermarché et la Toile du Ried

Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

E-Mail :

Je m'engage à respecter les modalités de participation au concours de bredele.

Date : Signature :

Modalités de participation

1
Transmettre le bulletin d'inscription complété avant le 12 décembre 2018 à :
Mairie de Benfeld - 3 rue du Château - 67230 BENFELD

2
Confectionner 2 variétés différentes de bredele "aux graines, épices ou fruits secs".
Prévoir 4 bredele de chaque sorte.

3
Déposer les bredele le lundi 17 déc. ou le mardi 18 déc. à la mairie de Benfeld,
dans une boîte étiquetée au nom du candidat, précisant le nom des biscuits.

4
Annonce des résultats lors du concert « Benfeld chante Noël » :
le vendredi 21 décembre à 18h à l'église St-Laurent.

